

# Opération de Développement rural de GEMBLOUX - Rapport annuel d'activités 2020 de la CLDR

## 1. SITUATION GENERALE DE L'OPERATION POUR CE QUI CONCERNE LA 2<sup>ème</sup> OPERATION

Le PCDR de 2005 est arrivé à échéance en juillet 2015.

Le Conseil communal de novembre 2018 a adopté le projet de 2<sup>ème</sup> PCDR qui comprend 38 projets répartis dans les différents lots et 9 actions en lot 0.

Le PCDR a été approuvé, par arrêté du Gouvernement wallon du 23 mars 2019 et ce, pour une durée de 10 ans.

*Le lot 1 est constitué des projets suivants :*

Priorité du PCDR	N° FP	Intitulé du projet	Montant du projet à 100% (€)	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Lot 1	1	Aménager la place de Sauvenière en un cœur de village	<u>521. 752 €</u>	DR et Infraports => <b>1<sup>ère</sup> demande de convention-faisabilité introduite officiellement en juin 2019</b> => <b>Proposition de convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal de décembre 2020</b> => <b>En attente de la convention signée par la Ministre TELLIER avant lancement de la désignation d'un Bureau d'Etudes</b>

Lot 1	2	Aménager la place de Lonzée en un lieu de convivialité	<u>911.735 €</u>	DR et espaces verts => <b>3ème demande de convention-faisabilité introduite officiellement en mai 2020</b> => <b>Proposition de convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal de février 2021</b> => <b>En attente de la convention signée par la Ministre TELLIER avant lancement de la désignation d'un Bureau d'Etudes</b>
Lot 1	3	Créer une maison multiservices à Bossière	816 278,10€	DR
Lot 1	4	Créer une maison rurale à Beuzet	816 278,10€	DR et FWB
Lot 1	5	Améliorer l'attractivité du complexe nature dans et autour du Bois de Grand-Leez	324 597,02€	DR
Lot 1	6	Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement	<u>1.300.000 €</u> (montant encore à affiner en fonction de la réunion de coordination d'activation)	DR => <b>4ème demande de convention-faisabilité introduite officiellement en mars 2021</b>
Lot 1	7	Optimiser le réseau de chemins et sentiers et tenir à jour l'Atlas	20 000€ Cartographie 55 000€ Entretien (à préciser)	DR, CGT, OT
Lot 1	8	Offrir une liaison alternative "modes doux" entre Les Isnes et la gare de St-Denis Bovesse	623 215,34€	SPW routes Fiche transcommunale

Lot 1	9	Créer et installer des panneaux "l'agriculture au fil des saisons"	<u>Montant total pour les 2 fiches : 198.440 €</u>	DR => <b>2ème demande de convention-faisabilité introduite officiellement en décembre 2019</b> => <b>Proposition de convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal de décembre 2020</b> => <b>En attente de la convention signée par la Ministre TELLIER avant lancement de la désignation d'un Bureau d'Etudes</b> <u>Remarque</u> : convention conjointe avec la fiche n°10
Lot 1	10	Mettre en valeur les spécificités des villages	<u>Montant total pour les 2 fiches : 198.440 €</u>	DR, CGT => <b>2ème demande de convention-faisabilité introduite officiellement en décembre 2019</b> => <b>Proposition de convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal de décembre 2020</b> => <b>En attente de la convention signée par la Ministre TELLIER avant lancement de la désignation d'un Bureau d'Etudes</b> <u>Remarque</u> : convention conjointe avec la fiche n°9

--	--	--	--	--

*Le lot 2 est constitué des projets suivants :*

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>N° FP</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>
Lot 2	1	Aménager la place de Grand-Leez		DR
Lot 2	2	Embellir la place d'Isnes-les-Dames		DR
Lot 2	3	Concevoir un lieu de convivialité à Bothey		DR Espaces verts
Lot 2	4	Aménager une maison de village à Sauvenière		DR
Lot 2	5	Réaffecter et réaménager le site des anciennes marbreries à Mazy		DR Espaces verts
Lot 2	6	Améliorer la liaison modes doux entre Walhain et Grand-Leez via le RAVeL		DR SPW voiries
Lot 2	7	Définir un plan global pour améliorer la mobilité intra-villageoise		
Lot 2	8	Développer des projets innovants et citoyens en matière d'énergie		DR SPW Energie
Lot 2	9	Affirmer une vision globale de la vallée de l'Orneau par l'aménagement d'un cheminement cohérent		DR
Lot 2	10	Développer l'économie locale et alternative		

Lot 2	11	Améliorer la cohésion et le vivre ensemble dans les villages	Fonds propres
-------	----	--	---------------

*Le lot 3 est constitué des projets suivants :*

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>N° FP</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoirs(s) subsidiant(s)</b>
Lot 3	1	Aménager la place de la gare à Ernage		
Lot 3	2	Créer un lieu central de convivialité à Grand-Manil		
Lot 3	3	Créer un espace médical pour premiers soins et interventions de jour		
Lot 3	4	Créer un bassin naturel de baignade		
Lot 3	5	Développer un ou des villages connectés		
Lot 3	6	Créer du logement tremplin		
Lot 3	7	Créer du logement intergénérationnel		
Lot 3	8	Aménager davantage de zones naturelles		
Lot 3	9	Gembloux, la ville la plus cyclable		
Lot 3	10	Améliorer les transports en commun et alternatifs		

Lot 3	11	Renforcer les liens entre acteurs du monde agricole		
Lot 3	12	Valoriser les produits locaux et les circuits courts		
Lot 3	13	Acquérir et aménager les abords de la maison des œuvres aux Isnes		
Lot 3	14	Sensibiliser les Gembloutois à la vie agricole		
Lot 3	15	Gembloux, commune "zéro-déchets"		
Lot 3	16	Créer une liaison modes doux entre Bossière, Les Isnes, Ferooz et Gembloux		
Lot 3	17	Sécuriser la liaison entre Sauvenière et le terrain de football		

**2. TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX POUR  
CE QUI CONCERNE LA 1<sup>ère</sup> OPERATION DONT CERTAINS PROJETS SONT TOUJOURS EN COURS**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2005</b> <b>N° de visa : 05/46959</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>1</sup>	<b>Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand- Leez en maison de village</b>	<b>Offrir aux associations locales un lieu de rencontre et de convivialité</b>	<b>836.000 €</b>
<b>Avenant 2007</b> <b>N° de visa : 07/45293</b>				
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>27/04/2006</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				<b>02/08/2006</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>13/11/2006</b>
Adjudication :				<b>19/09/2006</b>
Décision d'attribution du marché				<b>07/06/2007</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>11/09/2007</b>
Début des travaux				<b>21/01/2008</b>
Réception provisoire				<b>25/02/2009</b>
Décompte final				<b>29/07/2009</b>
Réception définitive				<b>02/03/2011</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>1.045.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>836.000 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				<b>1.170.759, 74 €</b>

<sup>1</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2006</b> <b>N° de visa : 06/41859</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>2</sup>	Aménagement d'un cœur de village à Ernage - Phase 1 : acquisition d'une parcelle	Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise ernageoise	<b>36.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>45.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>36.000€</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>2</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2007</b> <b>N° de visa : 07/48649</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>3</sup>	<b>Aménagement d'un cœur de village à Isnes - Phase 1 : acquisition d'un entrepôt</b>	<b>Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise isnoise</b>	<b>148.800 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>186.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>148.800 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>3</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2008-a</b> <b>N° de visa : 08/48180</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>4</sup>	<b>Aménagement d'un espace de convivialité à Grand-Manil nord</b>	<b>Offrir un lieu de détente et de convivialité aux habitants du quartier</b>	<b>72.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>En régie</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>26/02/2009</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				<b>18/03/2009</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>01/04/2009</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>25/11/2009</b>
Adjudication :				<b>12/02/2010</b>
Décision d'attribution du marché				<b>15/04/2010</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>04/10/2010</b>
Début des travaux				<b>17/01/2011</b>
Réception provisoire				<b>11/04/2012</b>
Décompte final				<b>12/04/2012</b>
Réception définitive				<b>04/09/2015</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>90.000€</b>
Montant du subside développement rural				<b>66.802, 11</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				<b>68.400,65 € TVAC</b> <b>Décompte final</b>

<sup>4</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2008-b</b> <b>N° de visa : 08/48179</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>5</sup>	Liaison entre Corroy-Le-Château et Gembloux	Permettre aux habitants de Corroy de rejoindre de manière sécurisée Grand-Manil et Gembloux via un itinéraire de voie lente	<b>176.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>En régie</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>26/02/2009</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				<b>18/03/2009</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>06/05/2009</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>22/06/2009</b>
Adjudication :				<b>18/11/2009</b>
Décision d'attribution du marché				<b>10/12/2009</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>14/04/2010</b>
Début des travaux				<b>16/09/2013</b>
Réception provisoire				<b>06/02/2018</b>
Décompte final				<b>25/02/2018</b>
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>220.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>176.000 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>5</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2008-c</b> <b>N° de visa : 08/48604</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>6</sup>	<b>Aménagement d'un cœur de village à Ernage - Phase 2 : exécution des travaux</b>	<b>Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise ernageoise</b>	<b>312.000 € (+ 215.000 € relevant d'Infrasport)</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>23/08/2007</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>06/03/2008</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				<b>18/03/2009</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>06/05/2009</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>26/08/2009</b>
Adjudication :				<b>02/12/2009</b>
Décision d'attribution du marché				<b>11/03/2010</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>31/05/2010</b>
Début des travaux				<b>27/09/2010</b>
Réception provisoire				<b>12/08/2011</b>
Décompte final				<b>07/11/2012</b>
Réception définitive				<b>12/08/2013</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>605.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>282.610,48 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				<b>488.553,66 € TVAC</b> <b>Décompte final</b>

<sup>6</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-a</b> <b>N° de visa : 10/36704</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>7</sup>	<b>Aménagement d'un cœur de village aux ISNES – Phase 2</b>	<b>Offrir un espace place central à la vie villageoise</b>	<b>387.947, 50 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>05/05/2011</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>22/12/2011</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				<b>31/01/2013</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>06/11/2013</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>04/09/2014</b>
Adjudication :				<b>06/11/2014</b>
Décision d'attribution du marché				<b>26/02/2015</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>20/05/2015</b>
Début des travaux				<b>02/11/2015 (travaux statés)</b>
Réception provisoire				<b>27/03/2019</b>
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>675.895, 00 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>387.947, 50 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>7</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-b</b> <b>N° de visa : 10/36705</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>8</sup>	<b>Gembloux : valorisation d'un espace didactique à la réserve naturelle de l'Escaille – Phase 1 : acquisition d'une parcelle</b>	<b>- Conserver et mettre en valeur des éléments du patrimoine culturel et historique - Créer des lieux didactiques de rencontre, de socialisation, de sensibilisation sur le caractère naturel de la commune</b>	<b>44.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>55.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>44.000 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>8</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-c</b> <b>N° de visa : 10/36757</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>9</sup>	<b>Aménagement de l'espace Costy à MAZY</b>	<b>Restructuration d'un espace de rencontre afin d'en améliorer sa convivialité intergénérationnelle</b>	<b>244.036, 39 € (+ 635.160 € Infraspport)</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			<b>05/05/2011</b>	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			<b>10/11/2011</b>	
Approbation de l'avant-projet par la R.W.			<b>16/05/2012</b>	
Approbation du projet par l'A.C.			<b>31/07/2013</b>	
Approbation du projet par le Ministre			<b>11/07/2014</b>	
Adjudication :			<b>22/12/2016</b>	
Décision d'attribution du marché			<b>22/12/2016</b>	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			<b>29/03/2017</b>	
Début des travaux			<b>16/10/2018</b>	
Réception provisoire			<b>04/06/2019</b>	
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>1.040.315, 93 € ( dont subside Infraspport : 635.160 €)</b>	
Montant du subside développement rural			<b>244.036, 39 €</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>9</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-c</b> <b>N° de visa : 10/36706</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>10</sup></del>	<b>Aménagement de la place de BOSSIERE</b>	<b>Restructurer le lieu central du village</b>	<b>284.448, 06 €</b>
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		<b>05/05/2011</b>
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		<b>22/12/2011</b>
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		<b>21/01/2013</b>
		Approbation du projet par l'A.C.		<b>06/11/2013</b>
		Approbation du projet par le Ministre		<b>04/09/2014</b>
		Adjudication :		<b>06/11/2014</b>
		Décision d'attribution du marché		<b>26/02/2015</b>
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		<b>29/05/2015</b>
		Début des travaux		<b>04/04/2016</b>
		Réception provisoire		<b>15/02/2017</b>
		Décompte final		<b>15/06/2017</b>
		Réception définitive		<b>27/03/2019</b>
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		<b>508.896, 13 €</b>
		Montant du subside développement rural		<b>277.146, 84 €</b>
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		<b>545.221, 96 €</b>

<sup>10</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-e</b> <b>N° de visa : 10/41053</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>11</sup></del>	Construction d'une salle polyvalente à GEMBLOUX	Offrir une infrastructure adéquate pour l'organisation d'animations pour les jeunes et les associations	<b>521.116, 83 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>31/03/2011</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>15/12/2011</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				<b>31/01/2013</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>02/10/2013</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>27/03/2014</b>
Adjudication :				<b>30/12/2014</b>
Décision d'attribution du marché				<b>13/04/2015</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>23/03/2015</b>
Début des travaux				<b>31/08/2015</b>
Réception provisoire				<b>06/07/2016</b>
Décompte final				<b>22/12/2016</b>
Réception définitive				<b>02/02/2021</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>706.233, 67 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>521.116, 43 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>11</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2014</b> <b>N° de visa : 14/22980</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>12</sup>	<b>Aménagement d'une liaison lente entre Lonzée et Gembloux</b>	<b>Permettre aux habitants de Lonzée de rejoindre de manière sécurisée Gembloux via un itinéraire de voie lente</b>	<b>581.982, 70 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>En régie</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>09/04/2015</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W				<b>08/08/2017</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>02/05/2018</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>20/12/2018</b>
Adjudication :				<b>26/02/2018</b>
Décision d'attribution du marché				<b>27/06/2019</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>15/09/2019</b>
Début des travaux				<b>02/12/2019</b>
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>863.965, 40 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>581.982, 70 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>12</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2015</b> <b>N° de visa :</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>13</sup>	<b>Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet</b>	<b>Revaloriser cet espace et le rendre plus convivial et agréable en y réalisant quelques aménagements et en améliorant l'accessibilité piétonne du lieu</b>	<b>151.480, 94 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>08/05/2018</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>24/10/2019</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>252.468, 24 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>151.480, 94 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>13</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

### 3. TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
<b>2010-e</b> <b>N° de visa : 10/41053</b>	PCDR classique PDR 2000-2006 <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> PwDR 2007-2008 <sup>14</sup>	<b>Construction d'une salle polyvalente</b>	<b>Offrir une infrastructure adéquate pour l'organisation d'animations pour les jeunes et les associations</b>	<b>1.170.759, 74 €</b>	<b>29/07/2009</b>

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		
<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non, mais est occupé régulièrement par des activités diverses</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>15</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		

<sup>14</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

<sup>15</sup> [Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.](#)

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations pour activités à caractère social, culturel, sportif, éducatif et associatif	Montant annuel	2.378 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : charges d'utilisation (eau, gaz et électricité)	Montant annuel	5.826 €
	Type	Montant annuel	

Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

<p>Fonctionnement du bien et utilisation - Description des types d'activités menées dans le cadre du projet</p>	<p><b>Au vu du constat des diverses réflexions en la matière, la construction d'une nouvelle salle polyvalente localisée à Gembloux s'imposait afin de pouvoir y accueillir des activités de qualité pour tout public, tout en permettant de répondre aux critères actuels de sécurité, d'accès, de mobilité, de respect du voisinage et d'économie d'énergie.</b></p> <p><b>Le souhait des autorités communales était d'orienter le projet vers une utilisation réellement polyvalente, à l'instar d'une maison de village destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants tout en gardant un caractère de salle de fêtes où les jeunes pouvaient organiser des soirées dansantes pouvant accueillir quelques centaines de personnes. Et dans les faits, il peut être constaté que les utilisateurs proviennent d'horizons variés : les associations de jeunes, les groupes sportifs, les établissements scolaires, les mouvements de jeunesse, les clubs de danse, ... Les occupations sont en général d'ordre social, culturel, sportif, éducatif, associatif, ... ou d'intérêt général.</b></p> <p><b>Cette salle polyvalente étant géographiquement centrale territorialement et accessible aux différents villages de l'entité, la gestion de cet espace a été confiée au service communal de gestion des infrastructures communales, lequel gère en « bon père de famille » les diverses occupations dans le souci d'offrir des espaces et locaux de rencontre modernes et bien équipés propices à toutes sortes d'activités collectives.</b></p> <p><b>Cet espace dispose d'une grande salle au rez-de-chaussée pouvant accueillir quelques centaines de personnes, d'un bar et d'une cuisine équipée. A l'étage, 2 salles de réunion de taille différente sont également disponibles.</b></p> <p><b>Un règlement-redevance couvrant les années 2020-2025 a été adopté par le Conseil communal en sa séance du 11 septembre 2019. Ce dernier établit les tarifs applicables en fonction de certaines catégories d'occupation (dont la gratuité pour certaines catégories).</b></p> <p><b>En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'Espace Orneau a été essentiellement occupé par les Restos du cœur dans le cadre de la confection de colis repas pour les plus démunis.</b></p> <p><b>Quelques occupations tarifées ont eu lieu de janvier à mars 2020 mais n'ont engendré aucun bénéfice pour la Ville (les charges dépassant de loin les recettes).</b></p>
---	---

Impact des activités sur l'emploi	

#### 4. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR (pour la 2 <sup>ème</sup> opération)	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
01/02/2017	01/02/2017	27/02/2019 (renouvellement du quart communal et modification des représentants de la population) CLDR de 60 personnes en février 2017 => à 43 membres en février 2019	27/02/2019



<p><b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b></p>	<p>Comme pour tout le monde, les activités de la CLDR ont été perturbées par la pandémie mondiale de coronavirus.</p> <p>Ainsi, la CLDR n'a pu se réunir comme prévu en mars 2020 pour approuver son rapport annuel d'activités 2019 mais s'est réunie le 25 mai, en visioconférence, afin notamment d'approuver ce rapport annuel et de programmer la mise en œuvre prioritaire des fiches-projets du lot1.</p> <p>Une deuxième réunion était prévue en octobre 2020 mais a dû être annulée deux fois en raison de la situation sanitaire et finalement reprogrammée début janvier 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Vel'Orneau</u></b></li> </ul> <p>Le Vel'Orneau, produit direct de la dynamique citoyenne durant l'élaboration du PCDR, est une très belle réussite. Cet événement de balade cycliste à travers les villages de Gembloux devait fêter sa 3<sup>ème</sup> édition en septembre 2020 mais au grand désespoir des organisateurs bénévoles, cette organisation a dû être annulée au vu de l'organisation logistique importante qui devait être mise en place selon les protocoles sanitaires en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Commission Agricole Communale</u></b></li> </ul> <p>Au vu des circonstances, la CAC ne s'est pas non plus réunie mais elle devrait le faire en ce mois de mars 2021. La FP 1.09 du PCDR « créer et installer des panneaux l'agriculture au fil des saisons » a retenu l'attention de la CAC. Il s'agit d'un moyen, à côté d'autres, pour communiquer et renforcer l'identité agricole de la commune.</p> <p>La CAC et la CLDR vont mettre en place un GT CAC/CLDR pour réfléchir à la mise en œuvre de cette fiche-projet d'autant que celle-ci a été activée officiellement en 2019 et a fait l'objet d'une proposition de convention-faisabilité signée approuvée par le Conseil communal en décembre 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>GT Mobilité douce</u></b></li> </ul> <p>La thématique des modes actifs et des sentiers a été traitée au sein de différents groupes de travail durant la phase d'élaboration du PCDR. Le résultat de ces réflexions se retranscrit d'une part dans les fiches projets en lien avec les modes actifs et plus spécifiquement dans la fiche-projet 1.07 « Optimiser le réseau de chemins et de sentiers et tenir à jour l'atlas ». D'autre part, un groupe</p>
--	---

d'action a également réalisé un inventaire des besoins par village identifiant également des besoins en termes de mobilité. Il existe une série de données que l'auteur peut utiliser dans le cadre de sa démarche (recensement PCDR, inventaire du Groupe Action 'inventaire des besoins par village', actualisation de l'ATLAS des chemins et sentiers communaux...)

L'ASBL 'Tous à pied' a été désignée par la Ville, en 2019, pour mener à bien cette mission entrant spécifiquement dans les objectifs liés à la FP 1.07 « Optimiser le réseau de chemins et de sentiers et tenir à jour l'atlas ». Le travail du bureau d'étude comprend :

**Volet 1 : Diagnostic/inventaire des chemins et sentiers.**

Ce premier volet aura pour objectif d'offrir un inventaire complet de l'ensemble des voies de communication publiques de la commune. Cet inventaire sera notamment réalisé de manière participative. Une réunion a eu lieu le 2 mars 2020 pour présenter la méthodologie d'inventaire aux citoyens motivés. Ce travail d'inventaire s'est fait de mars à fin avril 2020.

**Volet 2 : Proposition de réseaux de liaisons et d'itinéraires pour les déplacements doux**

Le deuxième volet de l'étude vise à concevoir un maillage structuré permettant de relier les villages et les quartiers entre eux, mais également les pôles principaux d'activités (administration communale, écoles, gare et points d'arrêts TEC, pôles touristiques, Etc.). Des réunions de concertation en soirée ont été organisées, en respectant les protocoles sanitaires, en septembre 2020. Une première ébauche de réseau a été formalisée et présentée début octobre 2020 aux citoyens intéressés, ceux-ci ont pu émettre une série de remarques, lesquelles ont été prises en compte par l'ASBL. Début janvier 2021, une proposition finale de réseau a été émise par l'ASBL et devrait être validée par le Collège communal en mars 2021.

**Volet 3 : Plan de mise en œuvre des aménagements spécifiques**

Description et liste des travaux à prévoir : Tous à Pied fournira une liste des interventions physiques ou administratives à prévoir pour la réhabilitation des chemins et sentiers repris dans les itinéraires considérés comme prioritaires.

Réalisation d'un Plan de Balisage : Tous à Pied réalisera la conception et la cartographie du plan de balisage dans les normes édictées par le Commissariat Général du Tourisme (CGT). Cette partie sera prise en charge dès l'approbation par le Collège communal.

- **GT Associatif**

Ce GT issu de la dynamique citoyenne du PCDR II a pour objectif de présenter le fonctionnement des associatifs villageois, d'échanger sur les expériences des uns et des autres, et de partager des outils de gestion et de fonctionnement. Il avait été proposé, pour l'année 2020, de donner la parole à Ernage animation et au comité des fêtes de Lonzée mais malheureusement, ceci n'a pu se réaliser en raison de la situation liée à la Covid-19.

- **GT Répertoire des commerces**

Ce GT ne mobilise pas beaucoup de participants. Toutefois, lors de la dernière réunion CLDR, les participants ont réaffirmé leur volonté de travailler à la réalisation de ce répertoire des commerces et établir une méthodologie qui soit efficace. Ce, malgré le caractère éphémère d'un tel outil vu le turn-over fréquent des commerces et services sur l'entité. Un élément à prendre en compte est l'existence sur le site internet communal d'une base de données en la matière.

- **GT Petit Patrimoine**

Le GT vise la réalisation d'un inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW). Un appel à projet a été lancé qui concerne le recensement et la publication/valorisation du petit patrimoine pour lequel la candidature de la Ville de Gembloux a été retenue.

En 2020, ce projet a associé des membres de la CLDR preneurs de la démarche, l'Office du tourisme et le Cercle Art et Histoire. Un Bureau d'Etudes a été désigné par la Ville lequel a réalisé l'inventaire attendu dont notamment la géolocalisation et le reportage photos, et l'encodage sur le site de l'AWAPP.

### 5. PROGRAMMATION AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet estimé à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
<b>Année 2021</b>	1	Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement	1.262.355 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural => Fiche activée officiellement en mars 2021.	80% (plafond 850.000 €)
<b>Années 2021-2022</b>	1	Créer une maison multiservices à Bossière	1.285.562 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	80% (plafond 850.000 €)
<b>Années 2022-2023</b>	1	Améliorer l'attractivité du complexe nature dans et autour du bois de Grand-Leez	324 597,02 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	80% (plafond 850.000 €)
<b>Années 2022-2023</b>	1	Créer une maison rurale à Beuzet	734.240 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	80% (plafond 850.000 €)

<b>Années 2022-2023</b>	2	Concevoir un lieu de convivialité à Bothey /		<b>DGO3 – Direction du Développement rural</b>	
-------------------------	---	--	--	--	--

Remarque importante : cette programmation est susceptible d'être revue chaque année en fonction de l'état de maturité des projets et des opportunités.